



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2008**

-:-

COMPTE RENDU

L'an deux mille huit, le 26 juin, le Conseil Municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le 19 juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Patrick SEVE, Maire de l'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick SEVE, M. Pierre COILBAULT, Mme Yannick PIAU, Mme Jacqueline GEYL, M. Dominique MERLE, Mme Sophie HASQUENOPH, Mme Nicole BICHAREL, Mme Françoise AUMAITRE-LOPATA, M. Patrick BOURDON, Mme Annie BESNIER, M. Gérard DELACOUR, Mme Sylvie BOULEAU née BERLINE, M. Alain DUTEMPLE, M. Jean-Pierre CHARRE, M. Hervé NIOX-CHÂTEAU, Mme Noëlle DUCROUX, M. Christian CHAIA, Mme Anne D'HERVE, Mme Christine PUND, Mme Odile STEPHANE-LEMARCHAND, M. Bruno ROUYER, Mme Milène COITOUX, M. Stéphane COLONEAUX, M. Abdoulaye BATHILY, M. Yves BARROIS, M. Guy ROCCHESANI, Mme Geneviève ISRAEL, Mme Houria BOUDACHE.

ETAIENT REPRESENTES :

M. Denis HOCHSTETTER, représenté par Mme Annie BESNIER
M. Bernard DELIANCOURT, représenté par Mme Jacqueline GEYL
Mme Mireille MURA-SALAÜN, représentée par Nicole BICHAREL
Mme Micheline RONDEAU, représentée par M. Stéphane COLONEAUX
M. Pierre MALET, représenté par M. Guy ROCCHESANI
Mme Marie-Thérèse DORIDOT, représentée par Mme ISRAEL

EXCUSEE :

Mme Jeannine VIAUD-LE-NEONARD.

SECRETAIRE :

Mme Milène COITOUX

.../...

APRES L'APPEL NOMINAL, LE QUORUM ETANT ATTEINT, MONSIEUR
LE MAIRE OUVRE LA SEANCE A 18H49.

1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007

Le Conseil, **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Trésorier Principal de Cachan, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat des votes :

POUR	28
ABSTENTION	6

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Résultat des votes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	9 004 009,69 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 012	Charges de personnel	15 548 390,02 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 014	Atténuations de produits	23 910,41 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	3 614 092,73 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 66	Charges financières	1 901 490,83 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	9 053,29 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	780 152,23 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

B. RECETTES

Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 506 379,30 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 73	Impôts et taxes	21 522 543,12 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	8 387 813,25 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	141 570,79 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 013	Atténuations de charges	141 444,92 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 76	Produits financiers	137 444,00 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 77	Produits exceptionnels	153 371,62 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	210 333,41 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	2 239 868,98 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	177 766,71 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 718 633,97 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 23	Immobilisations en cours	8 060 525,92 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	210 333,41 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	47 054,74 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

B. RECETTES

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	2 553 066,08 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 13	Subventions d'investissement reçues	2 138 327,91 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	4 000 000 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 23	Immobilisations en cours	247 862,87 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

Chapitre 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	780 152,23 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

Chapitre 041	Opérations patrimoniales	47 054,74 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007 – RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

Le Conseil, **DECLARE** que le Compte de Gestion du budget annexe Restauration et Portage à domicile dressé pour l'exercice 2007 par le Trésorier Principal de Cachan, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat des votes :

POUR	28
ABSTENTION	6

4 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

Résultat des votes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	146 207,99 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	571,06 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

Chapitre 67	Charges exceptionnelles	26,72 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

Chapitre 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	601,17 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

B. RECETTES

Chapitre 70	Produits des services du domaine et ventes diverses	119 906,36 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 74	Dotations et participations	6 014,21 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	33 000 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

B. RECETTES

Chapitre 040	Amortissement des immobilisations	601,17 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

5 - RAPPORT RETRAÇANT LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE - EXERCICE 2007 - DONT ACTE

Le Conseil, **DONNE** acte de la présentation par monsieur le Maire du rapport retraçant les actions de développement social urbain et d'amélioration des conditions de vie - exercice 2007.

6 - INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER PRINCIPAL DE CACHAN - RECONDUCTION DE LA DECISION DE VERSEMENT A TAUX PLEIN DE L'INDEMNITE ET MODE DE CALCUL

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

DECIDE de reconduire, à compter du 1^{er} janvier 2008, le versement de l'indemnité de conseil au Trésorier Principal de Cachan, monsieur Mantey.

DIT que l'indemnité est versée à taux plein par référence aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

PRECISE que l'indemnité est calculée par application du tarif ci-après, à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement à l'exception des opérations d'ordre afférentes aux trois dernières années :

Tarif :

Sur les	7 622.45	premiers euros à raison de 3 p. 1000
Sur les	22 867.35	euros suivants à raison de 2 p. 1000
Sur les	30 489.80	euros suivants à raison de 1,5 p. 1000
Sur les	60 979.61	euros suivants à raison de 1 p. 1000
Sur les	106 714.31	euros suivants à raison de 0,75 p. 1000
Sur les	152 449.02	euros suivants à raison de 0,50 p. 1000
Sur les	228 673.53	euros suivants à raison de 0,25 p. 1000

sur toutes les sommes excédant 609 796.07 euros à raison de 0,10 p. 1000.

DIT qu'en aucun cas, l'indemnité allouée par une collectivité ne peut excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

7 - SUBVENTION ATTRIBUEE A LA COMPAGNIE THEATRALE DU MOULIN

Le Conseil, **DECIDE** d'accorder une subvention de 554 euros au bénéfice de la Compagnie Théâtrale du Moulin.

Résultat des votes :

POUR	28
ABSTENTION	6

8 - AVENANT N°2 PORTANT SUR LE FONDS DEPARTEMENTAL THEMATIQUE DE LIVRES SUR L'ENVIRONNEMENT :

- APPROBATION
- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LE SIGNER

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** :

DECIDE d'approuver l'avenant n°2 entre le Conseil général et la Ville de L'Haÿ-les-Roses fixant la participation financière du Département au développement du fonds départemental thématique de livres sur l'environnement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document.

9 - CESSION A LA SA HLM IMMOBILIERE 3 F DU FOYER DES TRAVAILLEURS MIGRANTS SIS 139 RUE PAUL HOCHART – TRANSFERTS DES GARANTIES D'EMPRUNT AFFERENTES AUX PRETS SOUSCRITS PAR FRANCE HABITATION

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, **DECIDE** de procéder au transfert des garanties d'emprunt accordées à la Société France Habitation à la SA d'HLM Immobilière 3 F pour les prêts n° 0198079, 0927774, 0198086 dont le capital total restant dû au 30 juin 2008 s'élève à la somme de 263 359,93 euros.

10 - INTERDICTION DE CONSOMMATION DE TOUS PRODUITS CONTENANT DES ORGANISMES GENETIQUEMENT MODIFIES DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE COMMUNALE

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, **DECLARE** être fermement opposé à la consommation de tout produit génétiquement modifié dans la restauration scolaire communale.

11 - REFUS D'INCORPORER DANS LE DOMAINE COMMUNAL, LE BIEN VACANT SANS MAITRE, CADASTRE SECTION K N°15, SIS 25 RUE BEATRICE A L'HAÏ-LES-ROSES

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** :

RENONCE à incorporer dans le domaine communal le bien suivant :

Désignation de l'immeuble : Pavillon sur une parcelle cadastrée section K n°15, d'une superficie de 189 m² et sise 25 rue Béatrice.

DIT que monsieur le Maire prendra l'arrêté relatif à la demande d'incorporation dans le patrimoine national du bien visé à l'article 1^{er}.

12 - DECISION DE SOUMETTRE A DECLARATION PREALABLE LES DIVISIONS DE PROPRIETE FONCIERE QUI NE SONT PAS SOUMISES A UN PERMIS D'AMENAGER, A L'INTERIEUR DES ZONES A DOMINANTE D'HABITAT INDIVIDUEL

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** :

DECIDE de soumettre, à la déclaration préalable, les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager.

DIT que les divisions foncières devront, notamment, respecter l'organisation de la trame viaire, l'organisation parcellaire existante, mais aussi, la protection des cœurs d'îlot vert et la limitation de l'imperméabilisation des sols, inscrites au PLU.

PRECISE que cette disposition s'applique uniquement dans les zones UDa et UDb du Plan Local d'Urbanisme.

13 - DECISION D'INSTAURER LE PERMIS DE DEMOLIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, **DECIDE** d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.

14 - CONVENTIONS DE TRANSFERT DE GESTION ET D'OCCUPATION A TITRE EXCEPTIONNEL ET TRANSITOIRE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION E, N°123 AU PROFIT DES PROPRIETAIRES :

- APPROBATION.
- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LES SIGNER

Le Conseil,

DIT que la signature d'une convention de gestion entre la Ville et le SAF'94 interviendra dès que ce dernier sera propriétaire dudit bien, que la prise d'effet de cette convention coïncidera avec la date de signature de l'acte authentique qui doit intervenir prochainement.

APPROUVE le projet de convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire au profit des propriétaires de ladite parcelle.

DIT que la Ville, gestionnaire du bien, contractera cette convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire avec les propriétaires afin de préciser les conditions de leur maintien dans les lieux.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ces documents.

Résultat des votes :

POUR	28
CONTRE	6

15 - PROJET DE MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE VILLEJUIF ET DU REGLEMENT D'AMENAGEMENT DE ZONE ET DU PLAN D'AMENAGEMENT DE ZONE DE LA ZAC DES GUIPONS - AVIS.

Le Conseil émet un avis favorable par **28 VOIX POUR**, concernant :

- le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols de Villejuif.
- le projet de modification du règlement d'aménagement de zone et du plan d'aménagement de zone de la ZAC des Guipons.

16 - SOCIETE AVENTIS PHARMA SISE 20 RUE RAYMOND ARON A ANTONY : INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AVIS

Le Conseil émet un avis favorable, à l'**UNANIMITE**, concernant la demande d'autorisation d'exploiter déposée par la société Aventis Pharma et relative aux modifications apportées aux installations frigorifiques du site situé 20, avenue Raymond Aron à Antony (92).

17 - NETTOIEMENT DES VOIES ET LIEUX PUBLICS - SIGNATURE DU MARCHE N°14

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, **AUTORISE** monsieur le Maire à :

- signer le marché (lots n°1 et n°2) avec les entreprises attributaires,
- signer le rapport de présentation (article 79 du Code des Marchés Publics),

18 - REHABILITATION DU MOULIN DE LA BIEVRE - MARCHE N°212, LOT 1 - AVENANT DE TRAVAUX N°1

Le Conseil, **AUTORISE** monsieur le Maire à :

- signer l'avenant avec l'entreprise attributaire,
- signer le rapport de présentation (article 79 du Code des Marchés Publics),

Résultat des votes :

POUR	28
CONTRE	6

19 - REHABILITATION DU MOULIN DE LA BIEVRE - MARCHE N°212, LOT 2 - AVENANT DE TRAVAUX N°1

Le Conseil, **AUTORISE** monsieur le Maire à :

- signer l'avenant avec l'entreprise attributaire,
- signer le rapport de présentation (article 79 du Code des Marchés Publics),

Résultat des votes :

POUR	28
CONTRE	6

**20 - REHABILITATION DU MOULIN DE LA BIEVRE - MARCHE N°212,
LOT 3 - AVENANT DE TRAVAUX N°1**

Le Conseil, **AUTORISE** monsieur le Maire à :

- signer l'avenant avec l'entreprise attributaire,
- signer le rapport de présentation (article 79 du Code des Marchés Publics),

Résultat des votes :

POUR	28
CONTRE	6

**21 - REHABILITATION DU MOULIN DE LA BIEVRE - MARCHE N°212,
LOT 4 - AVENANT DE TRAVAUX N°1**

Le Conseil, **AUTORISE** monsieur le Maire à :

- signer l'avenant avec l'entreprise attributaire,
- signer le rapport de présentation (article 79 du Code des Marchés Publics),

Résultat des votes :

POUR	28
CONTRE	6

**22 - REHABILITATION DU MOULIN DE LA BIEVRE - MARCHE N°212,
LOT 5 - AVENANT DE TRAVAUX N°1**

Le Conseil, **AUTORISE** monsieur le Maire à :

- signer l'avenant avec l'entreprise attributaire,
- signer le rapport de présentation (article 79 du Code des Marchés Publics),

Résultat des votes :

POUR	28
CONTRE	6

**23 - CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT - MARCHE N°212 BIS, LOT 3 - AVENANT DE
TRAVAUX N°1**

Le Conseil, à l'UNANIMITE, **AUTORISE** monsieur le Maire à :

- signer l'avenant avec l'entreprise attributaire,
- signer le rapport de présentation (article 79 du Code des Marchés Publics),

**24 - CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE - RELANCE DE
PROCEDURE - MARCHE N°13, LOT 1 - AVENANT DE TRAVAUX N°1**

Le Conseil, **AUTORISE** monsieur le Maire à :

- signer l'avenant avec l'entreprise attributaire,
- signer le rapport de présentation (article 79 du Code des Marchés Publics),

Résultat des votes :

POUR	28
CONTRE	6

**25 - CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE - RELANCE DE
PROCEDURE - MARCHE N°13, LOT 2 - AVENANT DE TRAVAUX N°1**

Le Conseil, **AUTORISE** monsieur le Maire à :

- signer l'avenant avec l'entreprise attributaire,
- signer le rapport de présentation (article 79 du Code des Marchés Publics)

Résultat des votes :

POUR	28
CONTRE	6

**26 - CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE - RELANCE DE
PROCEDURE - MARCHE N°13, LOT 3 - AVENANT DE TRAVAUX N°1**

Le Conseil, **AUTORISE** monsieur le Maire à :

- signer l'avenant avec l'entreprise attributaire,
- signer le rapport de présentation (article 79 du Code des Marchés Publics),

Résultat des votes :

POUR	28
CONTRE	6

**27 - CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE - RELANCE DE
PROCEDURE - MARCHE N°13, LOT 4 - AVENANT DE TRAVAUX N°1**

Le Conseil, **AUTORISE** monsieur le Maire à :

- signer l'avenant avec l'entreprise attributaire,
- signer le rapport de présentation (article 79 du Code des Marchés Publics),

Résultat des votes :

POUR	28
CONTRE	6

**28 - REALISATION D'UN CLUB HOUSE - MARCHE N°2, LOT 3 -
AVENANT DE TRAVAUX N°1**

Le Conseil, **AUTORISE** monsieur le Maire à :

- signer l'avenant avec l'entreprise attributaire,
- signer le rapport de présentation (article 79 du Code des Marchés Publics),

Résultat des votes :

POUR	28
CONTRE	6

29 - REALISATION D'UNE SALLE DE FITNESS - MARCHE N°12 - AVENANT DE TRAVAUX N°1

Le Conseil, **AUTORISE** monsieur le Maire à :

- signer l'avenant avec l'entreprise attributaire
- signer le rapport de présentation (art 79 du Code des Marchés Publics)

Résultat des votes :

POUR	28
CONTRE	6

30 - PROTECTION JURIDIQUE ACCORDEE PAR LA VILLE

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, **DECIDE**, dans les conditions prévues à l'article L 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'accorder à monsieur le Maire, une protection juridique.

**31 - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - CONVENTION PASSEE AVEC LE LABORATOIRE D'ANALYSE BIOLOGIQUE «LA ROSERAIE»
- APPROBATION
- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LA SIGNER.**

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**.

APPROUVE la convention fixant les modalités d'organisation et de mise en œuvre, des prélèvements et analyses biologiques passées avec le Laboratoire "La Roseraie".

AUTORISE monsieur le Maire à signer ce document ainsi que tout document nécessaire à la poursuite de cette affaire.

32 - RAPPORT D'ACTIVITES 2007 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VAL DE BIEVRE - DONT ACTE

Le Conseil, **DONNE ACTE** de la présentation pour l'année 2007 du rapport annuel d'activités de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre.

**33 - MODIFICATION DE LA LISTE DES LOGEMENTS DE FONCTION
ATTRIBUES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE**

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE la modification de la liste des logements de fonction attribués à titre gratuit par nécessité absolue de service.

AUTORISE monsieur le Maire à prendre les arrêtés individuels correspondants.

**34 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES MEDECINS
ASSURANT LES CONSULTATIONS AU CENTRE MUNICIPAL DE
SANTE**

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE la création d'un poste d'orthophoniste et la suppression corrélative d'un poste d'ophtalmologiste.

DIT que le titulaire du poste d'orthophoniste assurera sept heures hebdomadaires de consultation et sera rémunéré sur la base d'un tarif horaire brut de 22,50 €.